



janvier 1994

GESTION DE L'ACCOUCHEMENT: ACTE CONTRÔLÉ POUR LES SAGES-FEMMES

La gestion de l'accouchement est définie comme une responsabilité professionnelle de la sage-femme, en tant que professionnelle de soins primaires. Cette responsabilité inclut la prise de décision et l'exécution autonomes des actes contrôlés dans le champ d'exercice de la profession de sage-femme.